



JÉRÔME TUBIANA

## LE DARFOUR, UN CONFLIT POUR LA TERRE ?

AU DARFOUR, LE DÉPLACEMENT DE DEUX MILLIONS DE CIVILS NON ARABES NE RÉSULTE PAS SEULEMENT DE LA RÉPRESSION GOUVERNEMENTALE CONTRE LA RÉBELLION. LES GROUPES ARABES PARMIS LESQUELS LE GOUVERNEMENT A RECRUTÉ SES SUPPLÉTIFS AVAIENT ÉTÉ PEU DOTÉS EN TERRES PAR LES SULTANS DU DARFOUR À L'ÉPOQUE PRÉCOLONIALE, ET ILS PROFITENT DE LA GUERRE POUR REMETTRE EN CAUSE CETTE SITUATION. ILS SOUHAITENT LA MISE EN PLACE D'UN DROIT FONCIER « MODERNE » ET, SOUS LA PRESSION DES GROUPES REBELLES, LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À RESTAURER LE SYSTÈME « TRADITIONNEL ». CELA NE SUFFIRA SANS DOUTE PAS À RÉTABLIR LA MIXITÉ ETHNIQUE MISE À MAL PAR LA GUERRE.

**E**n trois ans, la guerre au Darfour a entraîné une crise humanitaire sans précédent. Pour évaluer son ampleur, nous devons nous contenter de chiffres peu fiables : en mars 2005, les Nations unies faisaient état de 180 000 morts, évaluation obtenue par la multiplication d'une autre, donnée par l'Organisation mondiale de la santé, de 10 000 morts par mois sur les 18 mois qu'a duré le conflit depuis octobre 2003<sup>1</sup>. D'autres estimations qui additionnent violence, maladie et malnutrition, atteignent 300 000 ou 400 000 morts, mais elles ne reposent pas sur des données de terrain fiables. Un autre chiffre donne une idée plus exacte de l'impact du conflit : c'est celui de 2 millions de personnes chassées de leurs terres dont 1,8 million de déplacés à l'intérieur du Darfour et 200 000 réfugiés au Tchad, soit le tiers des habitants du Darfour<sup>2</sup>.

1. En septembre-octobre 2004, nous avons mené au Darfour, pour le compte de l'ONG Action contre la faim, une première étude sur la crise en cours. Voir J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Afrique contemporaine*, n° 214, 2005, p. 165-206. L'ONG a souhaité consacrer à la question foncière une étude plus spécifique, qui a pu être menée en août-septembre 2005, et dont est tiré cet article.

2. Chiffres ONU (mars et septembre 2005) et Amnesty International (mars 2005).



Certains observateurs, notamment de hauts responsables américains, ont parlé de « génocide »<sup>3</sup>. La Commission d'enquête mise en place par l'Onu n'a cependant pas retenu ce terme, faisant simplement état de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre éventuels<sup>4</sup>. Également évoquée, la notion de « nettoyage ethnique » permet de mettre l'accent sur un fait : des civils ont été chassés de leurs terres sur une base ethnique ; leurs villages ont été détruits, leur bétail et leurs biens volés. Pour peu qu'on laisse de côté les témoignages les plus spectaculaires faisant état, par exemple, d'exécutions collectives, les attaques des villages non arabes du Darfour, en général menées conjointement par l'armée soudanaise et les milices progouvernementales appelées *janjawid*, sont plus marquantes par le nombre de déplacés que par celui des morts. Moins qu'une conséquence des attaques, les déplacements massifs semblent être pour les combattants un but de guerre : il s'agit de vider des espaces de leurs habitants, et c'est bel et bien une guerre pour le contrôle de la terre qui semble se dérouler.

Les *janjawid* recrutent essentiellement parmi les groupes qui revendiquent, contre l'évidence du métissage entre les différentes populations de la région, une identité « arabe ». La plupart des victimes directes des violences, déplacés et réfugiés, appartiennent quant à elles à une quinzaine de groupes ethniques non arabes, essentiellement les Four, les Zaghawa, les Masalit, les Tounjour, les Berti, les Dadjo, les Meidob et les Bergid<sup>5</sup>. Mais certains groupes arabes ont tenté de rester neutres tandis que des groupes non arabes plus ou moins arabisés – une partie des Fellata (Peuls et Haoussas venus d'Afrique de l'Ouest), une partie des Gimir, les Tama et les Kinnin (Touareg venus de l'Ouest) – se sont rangés, pour des raisons identitaires autant que stratégiques, du côté du gouvernement et des *janjawid*<sup>6</sup>.

Malgré ces exceptions, la guerre a révélé et aggravé une fracture entre Arabes et non-Arabes, qui n'a sans doute jamais été aussi importante qu'aujourd'hui<sup>7</sup>. Cette fracture n'est fondée ni sur la couleur de la peau ou la religion (tous les groupes ethniques du Darfour sont musulmans), ni sur la culture (Arabes et non-Arabes ont beaucoup en commun) ou la langue (certains groupes non arabes, comme les Berti et les Bergid, parlent l'arabe comme langue maternelle sans pour autant se sentir Arabes), ni même vraiment sur le mode de vie. Certes, les Arabes sont en grande partie des éleveurs nomades ou semi-nomades, et les non-Arabes des cultivateurs sédentaires, mais il existe aussi des éleveurs nomades non arabes, comme les Meidob, les Bideyat et une partie des Zaghawa, et des agriculteurs arabes. Ce qui fonde le clivage, c'est la revendication ou l'absence d'une identité arabe, qui repose moins sur les critères évoqués plus haut que sur des généalogies patrilinéaires remontant à des ancêtres arabes. Il s'agit en grande partie de

constructions fictives, mais généralement considérées comme authentiques par leurs dépositaires<sup>8</sup>.

Parmi les signes précurseurs du conflit actuel, l'un des plus flagrants est la multiplication des incidents entre éleveurs nomades et paysans sédentaires, les premiers poussés sur les terres des seconds par les vagues de sécheresse des années 1970 et 1980. Ces affrontements, qui ne mettaient pas systématiquement aux prises Arabes et non-Arabes, aboutirent pourtant, entre 1987 et 1989, à un vaste conflit entre Four et Arabes. La quasi-totalité des groupes arabes s'y montrèrent unis pour la première fois, sous l'influence nouvelle d'une idéologie pro-arabe propagée en particulier par la Libye et, depuis 1986, par les gouvernements successifs de Khartoum – alors même que les partis au pouvoir, la Umma puis le Front national islamique, bénéficiaient d'importants soutiens parmi les élites non arabes du Darfour<sup>9</sup>. Il semble que c'est alors qu'apparut le terme *janjawid*, qui désigne, en arabe local, des cavaliers armés de fusils d'assaut belges G3. Aujourd'hui, on les appelle aussi *jinjawid*, « cavaliers-diables », mais eux-mêmes préfèrent se nommer *fursan*, « cavaliers », *mujahidin* ou, plus curieusement, *peshmerga*, en référence

3. G. Prunier, *Darfour, un génocide ambigu*, Paris, La Table ronde, 2005.

4. ONU, *Rapport de la Commission internationale d'enquête des Nations unies au Darfour conformément à la résolution 1564 du Conseil de Sécurité*, Genève, 25 janvier 2005.

5. Nous préférons les termes de « non-Arabes » à ceux « d'Africains », « de Noirs », de « Négro-Africains » ou « d'indigènes », hérités de la guerre au Sud-Soudan, fréquemment utilisés par les rébellions du Darfour et popularisés par les médias, mais très tendancieux : en réalité, les Arabes du Darfour, présents dans la région depuis des siècles, largement métissés et parfois très noirs de peau, sont tout aussi Africains que les autres groupes ethniques. A. De Waal, « Who are the Darfurians ? Arab and African identities violence and external engagement », *African Affairs*, vol. 104, n° 415, 2005, p. 181-205.

6. Ils parlent arabe et se considèrent parfois comme Arabes, à tel point que certains sont surnommés ironiquement « les Arabes de 2005 ». Voir V. Tanner, *Rule of Lawlessness: Roots and Repercussions of the Darfur Crisis*, rapport 2005, Sudan Advocacy Coalition ; J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », art. cit., p. 168.

7. J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », art. cit., p. 165.

8. On pense que ces généalogies ont été largement « recréées » *a posteriori*, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Toutefois leur part d'authenticité est sans doute plus importante que celle des généalogies des populations non arabes qui se donnent elles aussi, tout en se réclamant clairement d'une identité non arabe, des ancêtres arabes. C'est le cas notamment des Tounjour et de certains clans four et zaghawa. Ces généalogies « arabes » de groupes non arabes, qui sont une tradition ancienne, visaient à capter un prestige lié à l'islam plus qu'à l'arabité.

9. S. Harir, « "Arab belt" versus "African belt". Ethno-political conflict in Dar Fur and the regional cultural factors », in S. Harir et T. Tvedt (eds), *Short-Cut to Decay: The Case of the Sudan*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1994, p. 144-185.



aux rebelles kurdes<sup>10</sup>. Après les Four, ce sera, à partir des années 1994-1995, au tour des Masalit d'être victimes de milices arabes convoitant leurs terres.

Les affrontements entre communautés, avec la terre comme enjeu principal, avaient donc déjà commencé lorsque, début 2003, sont apparus deux mouvements rebelles, la Sudan Liberation Army (SLA) et le Justice and Equality Movement (JEM). Même s'ils revendiquent un meilleur partage du pouvoir et des richesses dans l'ensemble du Soudan, et tentent de se donner une stature régionale, voire nationale, dépassant les clivages ethniques, ces deux groupes sont surtout composés de non-Arabes, en particulier de Four et de Zaghawa, groupe qui fournit l'essentiel du commandement. Devant leurs premiers succès, le gouvernement, dépassé, a choisi de recruter des milices parmi les groupes arabes, comme il l'avait fait auparavant au Sud-Soudan. En s'en prenant aux groupes non arabes, accusés en bloc de soutenir les rebelles, peut-être les durs du régime de Khartoum espéraient-ils couper la rébellion des populations civiles ? Ils n'ont pas réussi : les rebelles n'ont pas été vaincus, et la répression a poussé des civils à les rejoindre tout en attirant l'attention de la communauté internationale sur le Darfour. En fait, en brûlant les villages et en chassant les civils de leurs terres, avec ou sans l'accord de tout ou partie du pouvoir de Khartoum, les *janjawid* ont d'abord mis en œuvre leur propre programme : s'approprier des terres.

Déjà, lors de notre première étude, réalisée en septembre-octobre 2004, la quasi-totalité de nos interlocuteurs s'accordaient pour considérer que la guerre au Darfour était d'abord un vaste conflit pour la terre, aboutissement de différends plus localisés et plus anciens<sup>11</sup>. En 2003, le pourrissement de ces conflits locaux a coïncidé avec les progrès des négociations entre Khartoum et la rébellion sud-soudanaise de la Sudan People's Liberation Army (SPLA) : l'élite politique non arabe du Darfour, en partie marginalisée depuis la chute du leader islamiste soudanais Hassan El-Tourabi, n'a pas voulu rester à l'écart. Les nouveaux groupes rebelles ont ainsi bénéficié de soutiens aussi variés que ceux de Tourabi, du leader sud-soudanais John Garang, de l'Érythrée et de certains Zaghawa du Tchad, notamment de l'armée de N'Djaména<sup>12</sup>. Longtemps sous-jacent, l'enjeu foncier est passé au premier plan au cours de l'année 2005. Les rebelles l'avaient jusque-là ignoré, semblant n'y voir qu'une question secondaire par rapport au « développement » de la région, point récurrent de leurs discours : la SLA et le JEM préféraient mettre en avant des questions d'ampleur nationale, de peur de voir leur combat réduit à des affrontements « tribaux ». Les responsables des deux mouvements, souvent jeunes, ont vécu en ville, parfois loin de leur région, ont reçu une éducation arabophone ou anglophone, et ne sont pas tous en phase avec les questions locales. C'est en particulier le cas de ceux qui, comme l'avocat four Abdelwahed

## Politique africaine

**115** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

Mohamed Nur, président de la SLA, l'enseignant zaghawa Minni Arku Minnawi, secrétaire général de ce mouvement, ou l'ingénieur zaghawa Suleyman Jamus, son coordinateur humanitaire, n'appartiennent pas aux familles des chefferies<sup>13</sup>. D'autres sont en revanche issus de grandes familles qui avaient envoyé leurs enfants dans les écoles ouvertes par les Britanniques : par exemple celles de deux importants chefs zaghawa, le sultan de Tiné et le *shartay* de Kornoy, dont des membres sont présents aussi bien dans la SLA que dans le JEM – ainsi le président du JEM, Khalil Ibrahim, appartient à la famille royale de Tiné. En se rapprochant des élites traditionnelles, la SLA et le JEM ont apparemment pris conscience de l'importance du foncier pour les chefs et pour la population dans son ensemble, et se sont saisis de la question<sup>14</sup>. La terre est ainsi devenue l'un des points essentiels des négociations qui ont repris en septembre 2005 à Abuja au Nigeria.

La question de la terre n'est certes pas le seul point dont dépend la résolution du conflit. D'autres enjeux ont leur importance, parmi lesquels le désarmement des *janjawid* et des rebelles, la sanction pour les crimes commis, le partage du pouvoir local et national, la répartition des richesses du pays, et la réconciliation des différentes communautés. Mais certains de ces points, notamment le dernier, dépendent fortement du règlement de la question foncière.

**LA TERRE, ENJEU DU CONFLIT**

L'enjeu foncier n'a jusqu'à présent pas été suffisamment pris en compte dans l'analyse de la crise du Darfour. Il éclaire pourtant bien des aspects du conflit. Les *janjawid* recrutent ainsi principalement au sein de groupes d'Arabes nomades privés de droits fonciers « traditionnels », qui espèrent en tirer profit pour s'assurer la possession de terres dont ils ressentent de plus en plus le besoin.

10. J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », art. cit., p. 174.

11. *Ibid.*, p. 184-186.

12. Sur les origines de la rébellion, voir J. Flint et A. De Waal, *Darfur, A Short History of a Long War*, Londres, Zed Books, 2005 ; R. Marchal « Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan », *Politique africaine*, n° 95, octobre 2004, p. 125-146 ; et J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », art. cit.

13. Entretiens avec Minni Arku Minnawi et Suleyman Jamus, zone SLA, septembre 2005, et avec divers responsables de la SLA au Darfour et en dehors du Soudan, 2004 et 2005.

14. La SLA a d'abord été plutôt hostile aux chefs traditionnels, le *melik* zaghawa d'Um Buru ayant même été assassiné par des rebelles zaghawa.



### *Des droits traditionnels inégalement répartis*

Le système foncier traditionnel remonte au sultanat du Darfour, entre le XVII<sup>e</sup> siècle et 1916. Les sultans four attribuaient à des dignitaires et à des chefs traditionnels de différents groupes ethniques, vassaux des sultans, ainsi qu'à des lettrés musulmans, les *faki*, des *hawakir* (singulier *hakura*), c'est-à-dire des territoires bien délimités<sup>15</sup>. Bien souvent, les terres attribuées à un individu l'étaient en fait, à travers lui, à la collectivité formée par ses sujets et ses hôtes, issus de divers groupes ethniques. Les *hawakir* d'un chef traditionnel constituaient le *dar* (« terre, pays ») de son groupe ou sous-groupe ethnique, mais cela n'empêchait pas pour autant d'autres communautés d'y vivre. Et si l'ensemble du sultanat portait le nom de Darfour, la « terre des Four », il s'agissait en fait d'un État multi-ethnique composé de multiples *dar* non four. L'aspect multi-ethnique du sultanat et de son système foncier est resté présent dans la mémoire des Darfouriens ; mais si certains regrettent les équilibres anciens, d'autres veulent aujourd'hui voir les *dar* comme des terroirs ethniques, contre la réalité historique.

Les sultans four attribuaient parfois des droits fonciers, et avec eux une chefferie, aux rivaux des chefs légitimes lorsque ceux-ci étaient jugés trop indépendants – du moins ces rivaux étaient-ils toujours choisis dans le groupe ethnique, voire dans le clan ou même la famille, du chef légitime<sup>16</sup>. Les sultans respectaient donc en général les chefferies pré-existantes. La seule exception notable est celle des Tounjour, qui régnaient sur la région avant d'être vaincus par les Four : le Dar Furnung, cœur de l'ancien royaume tounjour, situé au nord-ouest de Koutoum, fut ainsi attribué au clan four des Falanga, tandis que le clan royal tounjour, les Kirati, dut s'exiler vers le Djebel Hires, non loin de Shangal Tobay<sup>17</sup>.

Cependant les droits fonciers ont été, dès l'origine, inégalement répartis. Au Sud-Darfour, les principaux groupes arabes et non arabes sont également détenteurs de droits traditionnels sur les terres. Quatre grands groupes arabes – Rizeigat, Taisha, Beni Halba et Habbaniyya – y détiennent ainsi des *dar* depuis l'époque du sultanat. En revanche, au Nord et à l'Ouest-Darfour, la quasi-totalité des groupes arabes, pourtant en partie déjà présents à l'époque du sultanat, n'a pas de terres, alors que la plupart des groupes non arabes en ont. Les groupes ethniques pratiquant l'agriculture sont presque tous détenteurs de droits fonciers traditionnels, alors que les groupes sans *dar* ou *hawakir* sont traditionnellement plutôt des éleveurs – leur mode de vie nomade explique en partie qu'ils n'aient pas, ou n'aient pas eu besoin, de droits fonciers. Parmi les groupes arabes sans *dar*, on peut citer les différentes branches des Rizeigat du Nord-Darfour, que l'on appelle parfois Rizeigat Abala ou Gamala (« chameliers »), pour les différencier des Rizeigat Baggara

## Politique africaine

**117** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

(« vachers ») du Sud-Darfour<sup>18</sup>. Les Rizeigat Abala n'ont que des villages ou des campements sédentaires ou semi-sédentaires où ils bénéficient parfois de services (école, centre de santé) – à l'intérieur des *dar* non arabes. Ces Arabes sont donc en principe soumis à l'autorité des chefs non arabes dont ils habitent les terres, mais ils avaient déjà, avant le conflit, pris leur indépendance, avec le soutien du gouvernement. Au Nord-Darfour, un seul groupe arabe, les Beni Hussein, a un *dar*, constitué pendant la période coloniale à l'instigation des Britanniques à la suite de négociations entre chefs traditionnels. Cela explique en grande partie la neutralité des Beni Hussein dans le conflit actuel. Les quatre groupes arabes du Sud-Darfour dotés de *dar* ont également tenté de rester neutres.

C'est donc parmi les groupes arabes sans droits fonciers du nord et de l'ouest du Darfour que les *janjawid* ont recruté le plus massivement. La faim de terre de ces groupes a été attisée, au cours des dernières décennies, par différents facteurs : sécheresse, augmentation de la population et du bétail, tendance à la sédentarisation. Les *janjawid* ont recruté également parmi les Arabes tchadiens qui ont fui les guerres et les régimes des quarante dernières années de l'autre côté de la frontière et qui n'ont pas de terre au Soudan. Les mouvements rebelles ont pour leur part mobilisé largement parmi les milices four et masalit créées pour protéger les terres de ces groupes. Pour les Zaghawa, dont l'entrée en guerre, plus tardive, s'est avérée déterminante, des conflits fonciers locaux ont aussi joué un rôle mais c'est une série de vols de chameaux suivis de meurtres qui ont conduit, en 2002, à la formation des premiers groupes rebelles. La SLA et le JEM n'ont pas manqué l'occasion de transformer cette agitation en contestation, et les revendications des combattants sont passées du local au national, du paiement de la *diyya*, le « prix du sang », à des revendications plus larges, comme la construction de la route de Khartoum à El Fasher.

*Des espaces convoités*

Deux types d'espaces intéressent les Arabes sans *dar* : d'abord, essentiellement dans le nord, des points d'eau et des pâturages sur les routes migratoires ;

15. R. S. O'Fahey et M. I. Abu Salim, avec J. et M.-J. Tubiana, *Land in Dar Fur*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 12-21.

16. R. S. O'Fahey, *State and Society in Dar Fur*, Londres, Hurst, 1980.

17. J. Tubiana, « Tunjur », in R. V. Weekes (ed), *Muslim Peoples*, Westport, Greenwood Press, 1984, p. 796-799.

18. A. De Waal, « Who are the Darfurians?... », art. cit., p. 188.



ensuite, plutôt dans le sud, des terres plus riches, mieux arrosées, où certains groupes souhaitent à terme se sédentariser.

Le premier type de terre se trouve essentiellement au Nord-Darfour, dans deux zones assez étendues, la zone de Koutoum et la zone qui s'étend de Mellit au Kordofan<sup>19</sup>. Dans ces zones, et jusque dans la partie saharienne qui est le but de la migration après la saison des pluies, les Arabes souhaitent établir des points sédentaires où ils pourraient accéder à certains services – eau, santé, éducation. La zone de Koutoum compte ainsi un certain nombre de *damrat*, villages ou campements plus ou moins anciens, habités par des Arabes des différentes branches des Rizeigat (Mahariyya, Mahamid, Ereigat, Etefat) et des Awlad Rashid. Ces *damrat* ont généralement été donnés aux Arabes par les chefs des groupes non arabes Tounjour, Zaghawa et Four. Mais leurs habitants ont peu à peu pris leur indépendance, avec le soutien du gouvernement, dans un contexte d'affaiblissement général des chefferies. Avant même le conflit, il semble que le gouvernement considérait les *damrat* arabes à l'intérieur des *dar* non arabes comme des embryons de *dar*; certains chefs non arabes et certains responsables de la rébellion voient là l'une des causes du conflit.

Les relations entre les Arabes et leurs hôtes non arabes se sont progressivement détériorées en raison de la multiplication de conflits locaux, mais aussi de la division progressive des Arabes Rizeigat du Nord-Darfour : d'abord soumis aux Rizeigat Baggara du Sud-Darfour, les Rizeigat du Nord ont eu, à partir de 1925, une chefferie indépendante, aux mains de la branche des Mahariyya; les Awlad Rashid y étaient rattachés en raison de leur faiblesse numérique, et de leurs parcours de migration communs avec les Rizeigat. Puis les différentes branches des Rizeigat et les Awlad Rashid se sont peu à peu séparées des Mahariyya<sup>20</sup>. Cette multiplication des chefferies rizeigat s'est cependant traduite moins par une compétition accrue entre elles que par une augmentation des conflits entre Rizeigat et non-Arabes et surtout par une plus grande difficulté à résoudre les conflits. Mais dans d'autres cas, par exemple dans la zone de Korma, où la sédentarisation des Ereigat remonte au sultanat, les mauvaises relations ne sont apparues qu'avec le conflit actuel.

Au nord du Dar Zaghawa, des points d'eau particulièrement importants sur la route de la migration vers le nord (Jinek, Hosh, Wakheim) sont, parfois depuis des décennies, l'enjeu de conflits entre Arabes et non-Arabes. La récurrence de ces conflits s'explique par le fait qu'en période de migration, nomades arabes et non arabes (Zaghawa, Bideyat et Goran du Tchad, Meidob) doivent y cohabiter. En 1996, des Arabes Rizeigat ont tenté de prendre des terres et de se sédentariser à Jinek et à Malemal Zurug, près de Malemal Hosh, avec



## Politique africaine

**119** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

le soutien notamment des généraux Abdallah Ali Safi An-Nur et Hisen Abdallah Jibril, qui auraient organisé sur place un meeting provocateur, suscitant une résistance des Zaghawa. Jibril et surtout Safi An-Nur, devenu gouverneur du Nord-Darfour de 2000 à 2001, puis ministre sans portefeuille à Khartoum jusqu'en 2005, sont considérés comme des relais entre les *janjawid* et l'aile dure du régime, notamment les services de sécurité<sup>21</sup>.

Avec la guerre, certains *damrat* sont devenus des camps de *janjawid* où se mêlent miliciens, en uniforme ou non, et civils, qui harcèlent les civils non arabes de la région et défendent les villes gouvernementales. En revanche, les *damrat* situés dans des zones contrôlées par la SLA, le Dar Zaghawa ou la zone de Korma par exemple, ont été évacués, par crainte ou à la suite d'attaques de la rébellion.

Mais les espaces de migration du nord ne sont pas les seuls espaces convoités : les sécheresses des dernières décennies ont aussi poussé les Arabes à chercher refuge dans des zones plus riches, autour du Djebel Marra et plus au sud. Les conflits qui en ont résulté entre éleveurs arabes et agriculteurs non arabes, ainsi que les pertes de bétail liées à la sécheresse, ont convaincu les Arabes qu'ils avaient besoin de leurs propres terres dans des zones moins arides. « Entre 1979 et 1985, la sécheresse a été particulièrement forte au Darfour », explique un proche du pouvoir. « Les Arabes du Nord et de l'Ouest-Darfour ont dû descendre vers le Sud, jusqu'au sud-est du Tchad et à la Centrafrique. La région des Four proprement dite, la plus riche, était épargnée par la sécheresse, et est devenue un objet de convoitise pour les Arabes<sup>22</sup>. »

Au Nord-Darfour, la zone de Kebkabiya et du Wadi Bare est la plus convoitée, en particulier par les Mahamid Um Jalul du désormais célèbre

19. Une carte de l'ONU présente ces deux zones comme *original homeland*, un terme fort dont la traduction arabe pourrait justement être *dar* de groupes arabes, respectivement les Rizeigat du Nord et les Zeyadiyya. Or la zone de Koutoum est en réalité divisée en différents *dar*, tous non arabes, essentiellement aux mains de chefs tounjour, et la zone Mellit-Abu Ku est le cœur du Dar Berti. D'autre part, les Arabes vivant ou nomadisant dans ces zones y sont venus plus tardivement que les non-Arabes qui y sont détenteurs de *dar* : c'est le cas des Rizeigat du Nord dans la zone de Koutoum, dont une partie est venue du Tchad au cours des dernières décennies, et des Zeyadiyya, venus du Kordofan. On ne saurait trop mettre en garde contre ces cartes réalisées hâtivement, dont les informations viennent vraisemblablement de sources gouvernementales ou arabes qui peuvent ensuite instrumentaliser ces documents à l'aspect très officiel.

20. J. Flint et A. De Waal, *Darfur, A Short History...*, *op. cit.*, p. 40-42.

21. Jibril et Safi An-Nur sont tous deux des Ereigat, les premiers des Rizeigat Abala à s'être sédentarisés, ce qui leur a permis de se scolariser plus rapidement que les autres et d'avoir aujourd'hui quelques représentants au sein du pouvoir.

22. Entretien, septembre 2004.



Musa Hilal, descendus voici dix ans de la région de Koutoum pour s'installer à Misterya. Ils ont depuis été rejoints par d'autres Arabes (Rizeigat, Awlad Rashid, Mahadi) de l'Ouest-Darfour et du Tchad. Au Sud-Darfour, différentes zones non arabes (four, bergid, dadjo) des environs du Djebel Marra et du sud de Nyala sont convoitées par de petits groupes arabes sans *dar* du Sud-Darfour (Misiryra, Hutiya, Taalba, Tarjem, Saada, Beni Mansour) ou par des Arabes venus du Nord-Darfour (Mahariyya) lors des sécheresses. À l'Ouest-Darfour, ce sont des groupes arabes en partie venus du Tchad (différentes branches des Rizeigat, Taalba et Mahadi) qui convoitent des terres considérées comme particulièrement riches, en particulier le Dar Masalit, où des terres ont été occupées depuis une dizaine d'années, et le Wadi Saleh, une zone four attaquée dès 2000-2001.

---

**DROIT « MODERNE » CONTRE DROIT « TRADITIONNEL »<sup>23</sup>**

En même temps qu'ils s'emparent d'espaces par la force, les Arabes « sans terres » espèrent remettre en cause le droit foncier traditionnel. Les rebelles, pour leur part, demandent la restauration des « droits historiques ». La crise du Darfour est aussi un affrontement entre deux visions du droit foncier.

***Deux conceptions opposées du droit foncier***

Il y a deux volets dans ces tentatives de confiscation de terres : l'occupation et la revendication légale, qui implique la remise en cause du droit traditionnel. Des Arabes nomades avaient déjà occupé des terres avant le début du conflit *stricto sensu* en 2002 et la guerre a permis de nouvelles occupations. On ne peut exclure que, comme l'affirment de nombreux non-Arabes, le gouvernement ait promis de légaliser les occupations opérées par des groupes ayant fourni des hommes aux *janjawid*. L'idée est en tout cas très présente parmi les Arabes.

Deux systèmes juridiques s'opposent donc : le droit moderne de l'État soudanais, en principe en vigueur au Darfour, mais en fait jamais appliqué, et le droit traditionnel, officiellement caduc, mais en réalité toujours en usage. Les non-Arabes sont en faveur du maintien ou de la réaffirmation du système traditionnel, alors que les Arabes sans terres revendiquent son abolition au profit d'un droit moderne.

Quelle est la place, dans le système traditionnel, de ces groupes n'ayant pas de droits fonciers, qui rejettent aujourd'hui ce système ? En principe, quiconque, de n'importe quel groupe, peut utiliser les *dar* ou *hawakir* de n'importe quel groupe, pour y vivre, y construire, y cultiver, ou simplement y passer en migration et y faire paître des animaux<sup>24</sup>. Une simple demande aux chefs traditionnels suffit pour obtenir ces droits d'usage, qui impliquent aussi

## Politique africaine

**121** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

une soumission à l'autorité traditionnelle locale : paiement de l'impôt, notamment sur les cultures, acceptation de la justice locale pour régler les conflits, consultation lors de décisions importantes et, plus généralement, marques de respect<sup>25</sup>. À la fois usager et hôte, le demandeur bénéficie en retour de la protection de la chefferie locale.

Les Arabes sans *dar* ne sont donc pas des non-sujets, naturellement incontrôlables en raison de leur mode de vie nomade. Ils ont des allégeances multiples : d'abord sujets du ou des chefs traditionnels de leur groupe, dont l'autorité peut être diluée par l'éloignement, ils sont aussi sujets du ou des *dar* dont ils utilisent les terres, et enfin citoyens de l'État soudanais. Assez curieusement pour des groupes dont certains ont pris parti pour Khartoum, les Arabes du Darfour signalent volontiers que, de ces différentes allégeances, c'est celle à l'État soudanais qui est la plus problématique, dans la mesure où celui-ci n'est pas équitable envers ses citoyens. Si les dirigeants rebelles et *janjawid* sont d'accord sur un point, c'est sur le fait que les Darfouriens sont dans l'ensemble des citoyens de seconde zone, et que parmi eux les Arabes nomades sont les plus marginalisés.

C'est pourtant vers l'État soudanais que les Arabes sans *dar* se tournent maintenant pour rejeter le système traditionnel : ils se disent en faveur d'un droit foncier moderne qui permettrait à tout Soudanais d'avoir des terres où il veut, en en faisant la demande au gouvernement et non aux autorités traditionnelles. La citoyenneté soudanaise devient ainsi une alternative pour des groupes qui veulent échapper à leur sujétion à d'autres groupes – quand bien même cette sujétion est souvent plus symbolique que réellement contraignante. La remise en cause du système traditionnel relève largement d'une volonté symbolique d'émancipation, voire d'un projet suprématiste arabe, porté par la Libye dans les années 1970 et 1980 et instrumentalisé par un régime soudanais en lutte, bien avant les non-Arabes du Darfour, contre ceux du Sud.

23. Le droit « moderne », au sens où les Soudanais l'entendent, est celui du Soudan indépendant, en particulier après 1970. Le terme « traditionnel » désigne ici l'ensemble du système juridique hérité du sultanat du Darfour (du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1916), et largement prorogé par les Britanniques pendant la période coloniale. Il convient cependant de distinguer le système relativement fluide, fondé sur des équilibres plus ou moins fixés, qu'ont décrit en particulier R. S. O'Fahey et M. I. Abu Salim, *Land in Dar Fur, op. cit.*, et la représentation, parfois simplifiée ou idéalisée, que s'en font aujourd'hui les Darfouriens.

24. La SLA semble vouloir préserver cet aspect : « Pour nous, le système traditionnel donne la propriété de terres à des tribus, mais l'utilisation de la terre reste possible pour tous. » Entretien avec un représentant de la SLA à Abuja, mars 2006.

25. A. De Waal, « Who are the Darfurians?... », art. cit., p. 193.



« Un morceau de terre pour vivre, cela ne pose pas de problème, personne ne peut refuser », explique un chef non arabe. « Mais aujourd'hui les Arabes veulent enregistrer les terres à leurs noms<sup>26</sup>. »

### *Brève histoire d'un flou juridique*

En 1916, les Britanniques supprimèrent le sultanat mais laissèrent son système administratif et juridique quasiment en l'état, faisant du Darfour un modèle de *l'indirect rule*. Leur seule inquiétude semble avoir été le retour de descendants du dernier sultan, Ali Dinar, mais ils n'hésitèrent pas à nommer des descendants de sultans précédents *amir* de Zalingei – ce titre nouveau faisait revivre, en partie, le sultanat. La seule véritable création coloniale en matière foncière fut celle, discutée plus haut, du Dar Beni Hussein, mais cette innovation fut menée dans le respect du système traditionnel. Ce cas, bien connu des élites, arabes comme non arabes, est régulièrement cité en exemple de la possibilité de modifier le système foncier dans un sens plus équilibré : par la négociation, des groupes bien dotés en terres peuvent en donner à d'autres qui n'en ont pas.

Autre innovation coloniale, le Land Settlement and Registration Act (loi sur l'occupation et l'enregistrement des terres) de 1925 a permis l'enregistrement des droits fonciers, mais cette loi, appliquée surtout dans les villes, n'a pas remis en cause le découpage du pays en *dar*<sup>27</sup>. L'administration coloniale a confirmé les droits fonciers préexistants. C'est en matière de titulature, en revanche, que les Britanniques ont apporté une innovation qui n'est pas sans conséquence aujourd'hui : ils ont voulu que les chefs des grands groupes arabes aient un titre pouvant être mis sur le même plan que ceux des groupes non arabes (sultan, *melik*, *shartay*) ; tout en reconnaissant les droits fonciers des quatre grands groupes arabes du Sud-Darfour, les Britanniques ont ainsi donné à leurs chefs, ainsi qu'à ceux des Beni Hussein et des Zeyadiyya, le titre de *nazer*. Aujourd'hui, l'idée que ce titre va de pair avec la détention d'un *dar* est répandue chez les Arabes sans terres : ces dernières années, pour récompenser ses soutiens, le gouvernement a multiplié les nouveaux *nazer*, ainsi chez les Rizeigat Abala, mais aussi chez les Maaliyya, en conflit sur ce point avec les Rizeigat Baggara.

Le système foncier est resté inchangé jusqu'à l'arrivée au pouvoir en 1969 du maréchal Nimeyri. Ce dernier promulgua en 1970 l'Unregistered Land Act (loi sur les terres non enregistrées), qui déclarait propriété de l'État toutes les terres non enregistrées par un propriétaire privé avant avril 1970 soit la quasi-totalité du Darfour. L'année suivante, avec l'Abolition of Native Administration Act (loi sur l'abolition de l'administration locale) et le People's Local Government Act (loi sur le gouvernement local populaire), Nimeyri acheva de

## Politique africaine

**123** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

mettre le système des *dar* et la chefferie traditionnelle hors-la-loi<sup>28</sup>. En 1986, à la chute de Nimeyri, le Native Administration Act (loi sur l'administration indigène) a redonné un certain nombre de pouvoirs aux chefs traditionnels, mais ceux-ci estiment qu'ils n'ont jamais retrouvé l'autorité perdue sous Nimeyri d'autant plus que les droits fonciers traditionnels n'ont, quant à eux, pas été restaurés.

Officiellement donc, le droit « moderne » que réclament les Arabes sans terres est déjà en vigueur : les droits fonciers traditionnels n'ont pas de valeur, les *dar* et les *hawakir* n'ont pas été « enregistrés », et les terres du Darfour appartiennent à l'État, qui seul peut décider de leur attribution et de leur usage. Néanmoins, ce droit moderne n'a jamais été réellement appliqué en dehors des villes, les gouvernements successifs ayant vite constaté que les simples tentatives d'établissements de *damrat* arabes suffisaient à provoquer des conflits.

L'enjeu est tellement sensible que le pouvoir n'a jamais été clair sur le droit foncier valable au Darfour. « Le gouvernement n'a jamais enregistré les *hawakir*, mais a toujours reconnu que c'était nos terres », explique un chef four<sup>29</sup>. Avant la guerre, « nous n'avions jamais entendu dire que certains n'étaient pas d'accord avec les droits historiques. C'est la première fois que cette question apparaît », affirme un ancien responsable gouvernemental non arabe<sup>30</sup>. Tous nos interlocuteurs non arabes sont résolument opposés à une remise en cause du droit traditionnel, et beaucoup expliquent que, quoi qu'il arrive, ils se souviendront toujours de leurs droits fonciers, les *dar* étant profondément ancrés dans la mémoire collective. Néanmoins, dans les négociations, c'est moins sur ce savoir oral qu'ils comptent que sur des archives : les chefferies détentrices de *dar* possèdent en général des manuscrits de l'époque du sultanat qui établissent leurs droits et mentionnent précisément les limites des *dar*. Ces documents ont été admis par les Britanniques, qui ont eux-mêmes produit des textes et des cartes confirmant les droits traditionnels. Après l'indépendance, le gouvernement a continué d'avoir recours

26. Entretien, El Fasher, août 2005.

27. FAO, Haut Commissariat des Nations unies aux Réfugiés (UNHCR) et Norwegian Refugee Council, *Land and Property Study in Sudan*, rapport 2004, p. 17.

28. *Ibid.*, p. 19 et V. Tanner, *Rule of lawlessness...*, *op. cit.*, p. 10.

29. Entretien, El Fasher, août 2005.

30. Entretien, août 2005.



aux documents de l'époque coloniale et du sultanat pour régler des conflits. Nombre de nos interlocuteurs signalent que des documents ont été détruits par les *janjawid* au cours du conflit, mais il est difficile de dire si ces destructions visaient précisément les droits fonciers traditionnels, comme certains l'affirment.

### *Vers une réaffirmation du système traditionnel*

À Abuja, en juillet 2005, les rebelles ont en principe obtenu du gouvernement la reconnaissance du droit foncier traditionnel propre au Darfour, et donc des *dar* des groupes non arabes et des grands groupes arabes<sup>31</sup>. Ils demandent « que le système des *hawakir* soit intégré au droit soudanais, sans quoi il n'y aura pas la paix », comme l'affirmait en août 2005 Suleyman Jamus, le coordinateur humanitaire de la SLA. « Cela a été un sujet délicat lors des négociations précédentes, et cela va être le point le plus difficile des négociations qui viennent », ajoutait-il<sup>32</sup>. Le système traditionnel contredit non seulement le droit soudanais théoriquement en vigueur mais surtout les positions affichées jusqu'ici par une partie du pouvoir. En 2004, le vice-gouverneur du Sud-Darfour, Adam Sileik, nous déclarait ainsi : « Les *dar* ne sont plus qu'un souvenir historique. Les chefs traditionnels n'ont plus le droit de donner la terre, c'est au gouvernement de la donner, et il a le droit de donner des terres à n'importe qui<sup>33</sup>. » Ce discours, forgé par les idéologues, originaires du Darfour et du Kordofan, du mouvement pro-arabe At-tadjamu Al-Arabiya (« L'alliance arabe ») fondé en 1986 et soutenu à l'époque par la Libye, est aujourd'hui celui des Arabes du Darfour proches de la frange la plus dure du pouvoir, comme le général Safi An-Nur<sup>34</sup>. Au Darfour même, il est relayé par des membres des gouvernements locaux, comme Adam Sileik, un Gimir du Sud, dont le groupe détient pourtant un *dar* à l'Ouest, ou Mahamat Ibrahim Izzat, du Nord, directeur du Commerce extérieur au ministère des Finances. Proche du général Safi An-Nur, cet Arabe Mahariyya a été choisi par le gouvernement pour représenter les Arabes du Nord-Darfour au sein d'une délégation de chefs traditionnels censée participer à la résolution du conflit. C'est aussi le discours de certains chefs traditionnels arabes, comme *l'omda* Abdallah Mustafa Abu Noba, un Mahariyya du Nord-Darfour installé depuis quinze ans sur des terres four du sud de Nyala ; également proche du général Safi An-Nur, il est considéré comme l'un des dirigeants des *janjawid* du Sud-Darfour.

Mais dès 2004, sur la question de la terre comme sur d'autres points du conflit, le régime soudanais apparaissait pour le moins divisé. Un responsable gouvernemental non arabe originaire du Darfour estimait ainsi qu'une remise en cause du système traditionnel ne ferait que « créer de nouveaux conflits<sup>35</sup> ».

Avant la guerre, le gouvernement a surtout brillé par son indifférence à l'égard de conflits fonciers qu'il semblait considérer comme inhérents à la région.

## Politique africaine

**125** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

L'État a laissé des idéologues locaux instrumentaliser l'enjeu pour satisfaire leur clientèle politique, alors que le Sud-Soudan recevait, lui, toute l'attention du pouvoir.

En mettant en avant le droit traditionnel, les rebelles du Darfour peuvent justement bénéficier du précédent que constituent les arrangements négociés par la SPLA au Sud-Soudan. Selon une étude récente, « les futurs dirigeants du Sud-Soudan considèrent le droit coutumier comme la colonne vertébrale du système juridique » qui sera mis en place au Sud, « l'accord de partage du pouvoir de Naivasha [signé par le gouvernement et la SPLA le 9 janvier 2005] offr[ant] une plate-forme pour développer des systèmes légaux parallèles au Nord et au Sud-Soudan<sup>36</sup>. » L'accord de Naivasha rend possible la reconnaissance des droits coutumiers au Sud et la revalorisation des pouvoirs traditionnels qui va de pair. Ce modèle de règlement du conflit sud-soudanais ouvre la porte, dans le cadre des négociations sur le Darfour, à l'officialisation de l'existence d'un droit foncier spécifique à l'Ouest.

Les rebelles y semblent favorables, mais se montrent prudents sur le sujet, comme l'expliquent des représentants de la SLA aux négociations d'Abuja : « Nous ne voulons pas entrer trop dans les détails en ce qui concerne le foncier, sans quoi cela risque de créer de nouveaux conflits. Cela doit être réglé à la manière traditionnelle. Nous proposons la mise en place d'une commission sur la terre, incluant des chefs traditionnels, pour étudier les questions foncières et faire au gouvernement des propositions qui seront intégrées dans la loi<sup>37</sup>. » L'adoption d'un point de vue « traditionaliste » sur le foncier n'est pas sans poser problème pour les rebelles : il accentue en effet encore la division Arabes/non-Arabes, alors même que la rébellion cherche à se donner l'image d'un mouvement pan-ethnique. En même temps, le débat sur le système foncier peut aussi présenter, pour la rébellion et les non-Arabes en général, l'avantage de diviser les Arabes. En effet, certains Arabes ayant des *dar* ont été

31. L'article 2 de la Déclaration des principes pour le règlement du conflit soudanais du Darfour, établie le 5 juillet 2005 à Abuja, stipule que « les droits de propriété foncière (*hawakeer*) et les autres droits historiques seront respectés dans leurs frontières historiques. Les mécanismes traditionnels en place au Darfour seront considérés comme compatibles avec la Constitution nationale. »

32. Entretien, zone SLA, septembre 2005.

33. Entretien, Nyala, septembre 2004.

34. J. Flint et A. De Waal, *Darfur, A Short History...*, *op. cit.*, p. 58-59.

35. Entretien, septembre 2004.

36. FAO, *Land of Property Study in Sudan*, *op. cit.*, p. 13 et 17.

37. Entretiens, mars 2006.



solidaires de ceux qui n'en ont pas lorsque ces derniers se sont emparés par force de terres non arabes. Mais quand les Arabes sans *dar* réclament l'abolition des droits fonciers traditionnels, ceux qui ont des *dar* ne peuvent plus vraiment les suivre : une telle revendication n'est pas dans leur intérêt alors que d'autres populations, arabes et non arabes, vivent déjà en nombre sur leurs *dar*, et que leurs terres elles-mêmes sont l'objet de conflits.

#### L'ACCÈS À LA TERRE APRÈS LA GUERRE : DES INCERTITUDES

##### POUR TOUS

Le retour des déplacés et des réfugiés sur leurs terres est indispensable pour la résolution du conflit mais il est sans doute illusoire de vouloir restaurer l'ordre ancien. La réaffirmation du système foncier traditionnel ne suffira sans doute pas à retrouver la mixité ethnique antérieure. La guerre, qui aggrave aussi la crise du mode de vie nomade d'une grande partie des Arabes, souligne également la nécessité de trouver de nouveaux équilibres.

##### *La fin du nomadisme ?*

Le retour des déplacés et des réfugiés sur leurs terres, parfois occupées par les Arabes, posera sans doute des problèmes durables. Par ailleurs, pour certaines populations arabes, il risque d'être difficile de vivre ou de migrer dans certains *dar* non arabes, car les non-Arabes affirment souvent ne plus vouloir cohabiter avec certains groupes arabes.

Pour les éleveurs de chameaux, arabes et non arabes (Zaghawa, Bideyat, Meidob), le but de la migration qui suit la saison des pluies de juillet-août est d'atteindre les pâturages de la zone saharienne situés vers le Wadi Howar, au nord du Dar Zaghawa. Or ces pâturages, et surtout la zone qu'il faut traverser pour les atteindre, sont aujourd'hui largement aux mains de la rébellion, et donc inaccessibles aux Arabes. Les éleveurs de vaches, eux, ont l'habitude de migrer, après la saison des pluies, du Sud au Nord-Darfour. Là encore, un certain nombre de zones stratégiques sur les parcours migratoires sont aux mains des rebelles. Les troupeaux restent donc trop longtemps aux mêmes endroits, leur alimentation est moins bonne, ils sont davantage touchés par des maladies et la mortalité est plus importante. Cette situation entraîne aussi des risques de surpâturage dans des milieux déjà touchés par la sécheresse. Les Arabes nomades souhaitent à présent que la question de l'accès aux routes migratoires soit discutée dans les négociations entre le gouvernement et les rebelles. Des groupes arabes, réalisant l'importance du nomadisme, sont sans doute prêts à négocier la réouverture des routes en échange d'un retrait des terres qu'ils occupent<sup>38</sup>.



## Politique africaine

**127** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

D'autres groupes en revanche ne semblent pas prêts à remettre en cause un processus de sédentarisation qu'ils ont entamé, certains avant la guerre et de leur plein gré, d'autres à cause de la guerre. Le conflit a ainsi obligé les Arabes Awlad Rashid à des séjours prolongés à Bor Saïd, un *damrat* tout proche de Koutoum, et ils entendent y rester : « Avant nous étions nomades », explique un de leurs chefs. « Nous avons choisi ce lieu parce qu'il se trouve sur notre migration et la guerre nous a obligés à y rester. Maintenant nous voulons y faire un village sédentaire. Nous ne pouvons plus migrer, il vaut mieux que nous éduquions nos enfants<sup>39</sup>. »

Certains non-Arabes se disent désormais opposés à toute migration arabe dans leur *dar*. Cela aura certainement pour conséquence d'encourager la sédentarisation des Arabes nomades, et donc d'aviver leur besoin de terres. Or la fin du nomadisme à un endroit donné, en réglant un conflit local, risque d'en enclencher un autre, là où le groupe se sédentarise. Il est difficile de dire si le nomadisme pourra retrouver la vitalité qui fut la sienne au Darfour, mais il est certain que sa remise en cause participe aussi à la diminution de la mixité ethnique.

**Retrouver la mixité ethnique ?**

Dans le passé, le système des *dar* assurait la cohabitation de différents groupes ethniques. La restauration de ce système pourrait contribuer à la paix, mais certainement pas faire renaître la mixité d'antan.

Beaucoup de non-Arabes opèrent une distinction entre les différents groupes arabes en fonction de leur participation aux *janjawid* : dans le futur, il leur sera dès lors possible de cohabiter avec les groupes qui n'ont pas ou qui ont peu participé au conflit, dont certains pourraient même jouer un rôle de médiation ; on cite souvent les Rizeigat Baggara du Sud-Darfour, qui pourraient employer leurs relations avec les Rizeigat Abala de l'Ouest et du Nord-Darfour<sup>40</sup>. Pour les groupes arabes les plus impliqués dans les *janjawid*, ceux qui n'ont pas de droits fonciers, le conflit n'aura fait qu'aggraver le manque de terres. Certains Arabes du Nord-Darfour ont d'ailleurs été contraints d'abandonner leurs terres et *damrat* dans la région de Koutoum sous la pression de la SLA. La guerre s'éternisant, ils réalisent qu'ils risquent de ne jamais récupérer des terres qui, selon le système traditionnel, ne leur appartiennent pas. En outre, ces Arabes

38. International Crisis Group, *Darfur: The Failure to Protect*, rapport Afrique n° 89, 2005, p. 11.

39. Entretien, Bor Saïd, août 2005.

40. V. Tanner, *Rule of lawlessness...*, op. cit., p. 5 et 22-23.



se sentent peu à peu lâchés par le régime de Khartoum. « Le gouvernement », analyse un responsable de la SLA, « a passé un accord avec les Arabes nomades : des terres contre leur participation aux *janjawid*. À présent, il ne peut plus respecter cet accord et revient dessus petit à petit<sup>41</sup>. » Rebelles et alliés du gouvernement ont également interprété l'engagement pris par le gouvernement de restaurer les droits fonciers traditionnels comme un signe que les groupes arabes ne pourraient pas valider leurs conquêtes foncières, ce qui peut fragiliser le contrôle du gouvernement sur une partie des *janjawid*.

Des non-Arabes détenteurs de *dar* interdisent aujourd'hui à des Arabes d'habiter ou de migrer sur leurs terres. Si cette situation perdure, il est probable que ces derniers tentent de conserver les terres non arabes qu'ils occupent illégalement ou en convoitent d'autres. Seuls les Arabes ayant des *dar* pourraient donner des terres à ceux qui n'en ont pas, ce qui entraînerait une concentration des Arabes au Sud-Darfour, et des changements de mode de vie – sédentarisation pour les éleveurs de chameaux de l'Ouest et du Nord-Darfour. Que cette hypothèse se vérifie ou non, la cohabitation des Arabes et des non-Arabes sur les *dar* arabes du Sud-Darfour est d'ores et déjà un enjeu essentiel. Cela concerne en particulier les Zaghawa qui, bien que détenteurs de *dar* au Nord-Darfour et défenseurs du système traditionnel, se sont, depuis les sécheresses des années 1960 et 1970, installés en nombre au Sud-Darfour, notamment sur les *dar* arabes : la remise en cause de la présence arabe au Dar Zaghawa ne risque-t-elle pas d'entraîner des conflits entre Arabes et Zaghawa au Sud ? Les germes sont déjà là, car l'importance des Zaghawa au sud, conjuguée à leur dynamisme économique et politique, provoque des craintes, volontiers attisées par le gouvernement, chez leurs voisins arabes mais aussi non arabes (en particulier les Bergid et les Berti). C'est notamment pour éviter de tels conflits qu'à Abuja, la SLA est restée prudente sur la question foncière<sup>42</sup>.

Le système des *dar* a laissé dans les mémoires le souvenir d'un certain équilibre, puisqu'il permettait aux groupes sans droits de propriété d'habiter ou de traverser les terres des autres. Mais il semble aujourd'hui que le système et les termes mêmes qui le désignent, notamment ceux de *hakura/hawakir* et *dar* n'aient plus vraiment leur signification originelle. Alors qu'une *hakura* désignait historiquement un territoire attribué, à travers un notable, à une population de divers groupes ethniques, le terme est aujourd'hui utilisé par tous, Arabes et non-Arabes, pour réclamer la restauration ou l'obtention de droits fonciers collectifs mais mono-ethniques, le même type de droits que paradoxalement les Arabes sans terres espèrent obtenir *via* un système moderne. Le terme de *dar* aussi est systématiquement interprété dans ce sens mono-ethnique, alors même qu'il est difficile de trouver au Darfour un *dar* mono-ethnique et

## Politique africaine

**129** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*

une ethnie établie dans un *dar* unique. Le terme même « Darfour » est désormais utilisé par certains Four dans son sens étymologique de « terre des Four », loin de sa mixité historique. Si, à la suite du conflit, le système des *dar* devient un système de stricte propriété, permettant d'exclure des groupes sans terres ou des groupes venus d'ailleurs, il sera à son tour générateur d'injustice et de conflit.

**L**es rebelles du Darfour justifient leur entrée en guerre contre le pouvoir de Khartoum par la marginalisation et le sous-développement dont leur région et l'ensemble de ses groupes ethniques sont victimes. Il est vrai que les non-Arabs du Darfour, en particulier les Four, ont une conscience aiguë de cette double marginalisation : historiquement, car jadis État et centre important, le Darfour est aujourd'hui une région périphérique au sein d'un État soudanais récent et instable ; politiquement, ils sont à l'évidence sous-représentés dans le gouvernement et l'administration, et ont perdu toute illusion sur les partis politiques qui ne les ont jamais récompensés de leur soutien. Mais ce n'est pas cette conscience qui a transformé une rébellion contre le gouvernement en une guerre civile entre Arabes et non-Arabs : c'est la multiplication des conflits locaux pour la terre, l'absence de résolution de ces conflits, l'incapacité du gouvernement central à jouer un rôle de médiateur et, plus récemment et plus gravement, l'instrumentalisation de la question foncière à des fins politiques. Le gouvernement a utilisé la terre pour mobiliser des supplétifs parmi des groupes arabes qui y ont vu l'occasion de renégocier leur situation foncière, ou de réactiver des conflits anciens, tandis que les rebelles ont aussi joué, pour garnir leurs rangs, des craintes des non-Arabs pour leurs terres. D'où l'apparition d'une fracture d'une ampleur nouvelle entre les Arabes, accusés de vouloir occuper des terres, et les non-Arabs, redoutant d'en perdre.

La guerre a permis à certains d'occuper des terres par la force avant de chercher à légaliser ces occupations. La résolution du conflit ne devra donc pas se limiter à l'évacuation des terres occupées : il faudra aussi mettre fin au flou juridique dans lequel a vécu le Darfour en matière de terre durant les trois ou quatre dernières décennies, et définir un droit foncier qui permette

41. Entretien, Shangal Tobay, septembre 2005.

42. Entretiens avec des représentants de la SLA à Abuja, mars 2006.

43. M. Lavergne, « L'analyse géographique d'une guerre civile en milieu sahélien », *Afrique contemporaine*, n° 214, 2005, p. 129-163 ; J. Tubiana, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », art. cit., p. 187-188.



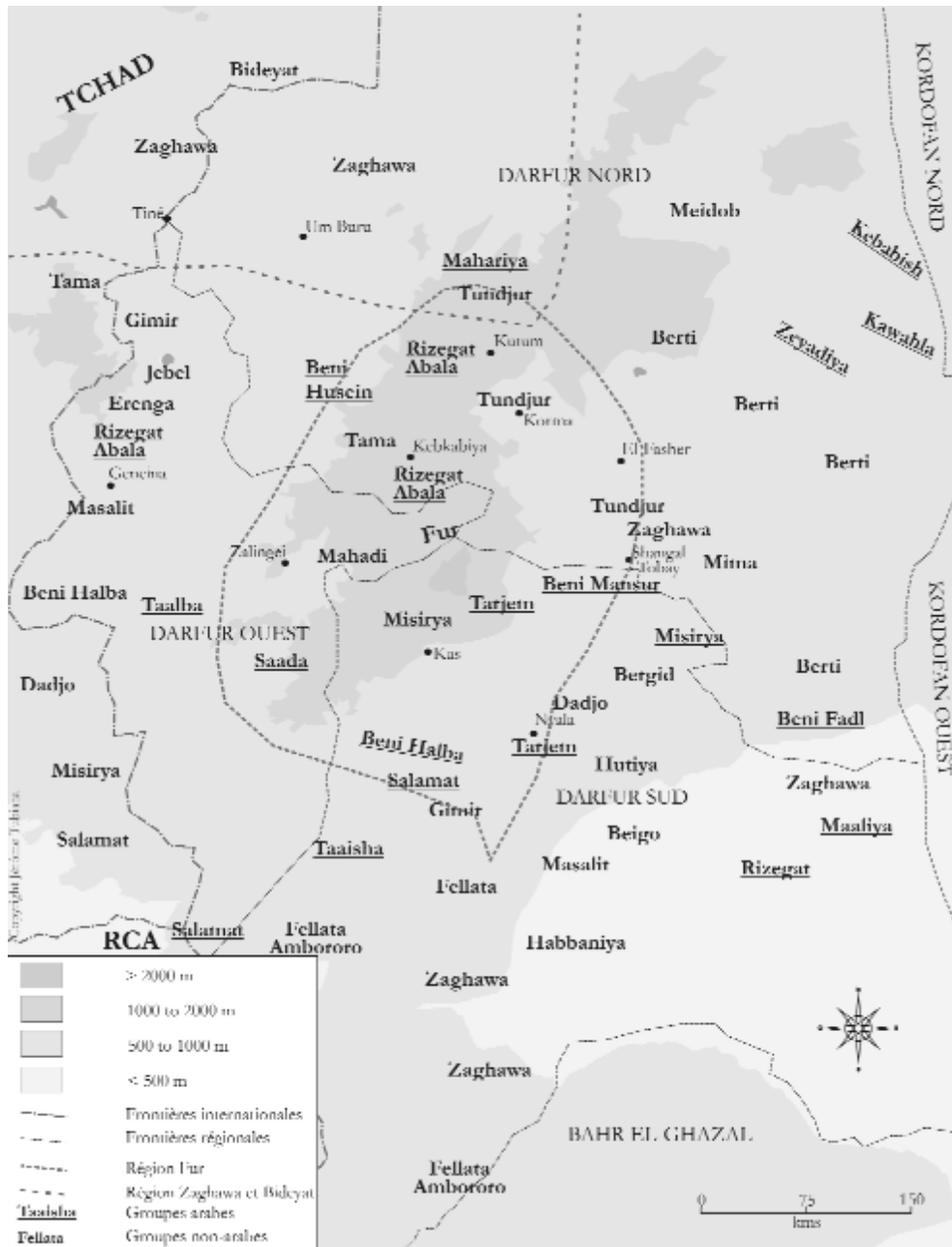
de régler de futurs conflits locaux avant qu'ils ne s'enveniment. Si un retour au système foncier traditionnel correspond sans doute aux souhaits de la majorité de la population en particulier des déplacés non arabes mais aussi des Arabes détenteurs de terres –, il n'est pas dit que le Darfour puisse retrouver la mixité ethnique que les Darfouriens associent à ce système, tant la guerre a divisé les communautés et modifié la conception même des *dar* et des *hawakir*.

Tout en comptant sur la restauration d'un système ancien, beaucoup, non-Arabes et Arabes, estiment que le « développement » pourrait être une solution à la guerre, en réduisant notamment les conflits fonciers. Leur raisonnement est le suivant : une agriculture plus « moderne » libère de la terre, la création de nouveaux points d'eau réduit les conflits pour l'eau ; un élevage plus développé permet la sédentarisation des nomades et limite les conflits entre nomades et sédentaires. Mais s'il ne tient pas compte des facteurs écologiques et humains, le développement pourrait bien dégrader encore un milieu déjà fragilisé et susciter de nouvelles tensions entre éleveurs et agriculteurs ou entre éleveurs concurrents<sup>43</sup> ■

Jérôme Tubiana  
INALCO, Institut national  
des langues et civilisations orientales

Politique africaine

**131** *Le Darfour, un conflit pour la terre ?*



Groupes ethniques du Darfour.

© J. Tubiana